



MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES DE FORMATEUR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



OBJECTIF :

- Être capable de démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise
- Être capable de maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST
- Être capable de former, certifier, maintenir et actualiser les compétences secours et prévention des SST



DURÉE :

- 21,00 heures.



PUBLIC VISÉ :

- Tout public
- Groupe de 5 à 10



PRÉ-REQUIS :

- Être titulaire du certificat de « Formateur SST »



CONTENU :

- Le rôle du formateur SST
- Les nouveautés du programme
- Échanges de pratiques sur les dossiers de retour d'expérience vécue d'une formation SST des formateurs
- Actualisation des compétences d'animation et de pédagogie
- Épreuve certificative



MODALITÉS DE RÉALISATION :

- Modalité : Présentiel.
- Pédagogie inductive, active, démonstrative
- Exposés, démonstrations par le formateur, travaux de groupe, mises en situation
- La formation sera animée par un formateur titulaire du certificat de formateur de formateurs SST valide
- Salle de cours dédiée à la formation, ordinateur et vidéoprojecteur
- Un support pédagogique est remis aux participants lors de la formation
- Mise à disposition en ligne de supports pédagogiques à la suite de la formation



ÉVALUATION :

- Évaluation formative tout au long de la formation, notamment sous forme de mises en situations simulées.
- Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.
- Un questionnaire d'évaluation « à chaud » sera remis à chaque participant et permettra de recueillir leur opinion et leur ressenti sur la formation.
- Le certificat de formateur SST est délivré en cas de réussite à la totalité des épreuves de certification (ni capitalisation, ni certification partielle).
- 2 épreuves certificatives consécutives sont organisées en fin de formation. Présenter une action de formation précédente / Présenter une séquence de formation.
- La validité de ce certificat est fixée à trois ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 36 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.
- Taux obtention de la certification : 100 %